

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 03 DECEMBRE 2015**

Délibération  
n° 2015.12.166.B

**Contrat de  
maintenance,  
entretien et  
acquisition des petits  
matériels de défense  
et de sécurité  
incendie (1 lot) -  
Groupement de  
commande entre le  
SMAPE,  
GrandAngoulême et  
le CCAS  
d'Angoulême :  
avenant n° 2**

**LE TROIS DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 16h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis à L'Alpha - Médiathèque de GrandAngoulême - 1 rue Coulomb 16000 ANGOULÊME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 novembre 2014**

**Secrétaire de séance** : François NEBOUT

**Membres présents** :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, André BONICHON

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 DECEMBRE 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.12.166.B**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / MARCHÉS  
PUBLICS

Rapporteur : Monsieur DEZIER

**CONTRAT DE MAINTENANCE, ENTRETIEN ET ACQUISITION DES PETITS MATERIELS DE DEFENSE ET DE SECURITE INCENDIE (1 LOT) - GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LE SMAPE, GRANDANGOULEME ET LE CCAS D'ANGOULEME : AVENANT N° 2**

Une procédure adaptée pour la maintenance, l'entretien et l'acquisition de petits matériels de défense et de sécurité incendie, a été lancée en avril 2014 suite à la déclaration sans suite d'un appel d'offres ouvert approuvé par délibération n° 42.B du 22 mars 2013 après modification du cahier des charges.

Le pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer le marché à bons de commande n° 2014-30 à la société CHRONOFEU sise ZA du Grand chemin à Yvrac (33370), pour un montant annuel compris entre 5 000 et 15 000 € HT.

Un avenant n° 1 ayant pour objet d'intégrer au bordereau des prix unitaires, l'acquisition de divers matériels neufs a été conclu le 15 juillet 2015.

Il est nécessaire de passer un avenant n° 2 ayant pour objet d'augmenter le montant du seuil maximum du marché pour les années 2016 et 2017. En effet, l'entretien en régie de bâtiments supplémentaires, à savoir l'Espace Carat et la Médiathèque « l'Alpha », doit être intégré dans la nouvelle estimation.

Le montant de l'avenant en plus-value sur les deux ans est de 13 000,00 € HT.

Le montant maximum du marché passe de 60 000 € HT à 73 000 € HT. L'augmentation s'élève à de 21,67 % par rapport à son montant initial maximum de 60 000 € HT.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 2 dont le titulaire est la société CHRONOFEU sise Z.A du Grand chemin à Yvrac (33370).

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal et aux budgets annexes concernés.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**17 décembre 2015**

**Affiché le :**

**17 décembre 2015**